

aurait donné aux livreurs de colis postaux l'ordre de faire ce travail pour le compte de M. Hatch dans la région métropolitaine de Vancouver, ou bien de quitter leur emploi. Étant donné la déclaration qu'il a faite l'autre jour à la Chambre, le ministre des Postes voudrait-il expliquer cette directive?

**L'hon. Hugues Lapointe (ministre des Postes):** Monsieur l'Orateur, il m'est plutôt difficile de l'expliquer comme le demande le député, parce que, autant que je sache, pareille instruction n'a jamais été donnée ni par le bureau du ministre, ni par aucun des services de l'Administration centrale au ministère des Postes. Je doute fort que le renseignement reçu par le député soit exact. Toutefois, je m'en informerai.

### L'ASSURANCE-CHÔMAGE

#### HAMILTON—DÉCLARATION SUR LE RETARD DANS LES VERSEMENTS AUX OUVRIERS DE L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. Milton F. Gregg (ministre du Travail):** Le 11 février, l'honorable député d'Hamilton-Ouest a demandé si j'étais au courant de la situation grave qui régnait à Hamilton à la suite du retard apporté au versement de prestations d'assurance-chômage, en particulier aux ouvriers de l'industrie automobile. Depuis que la question a été posée, la situation qui règne à Hamilton a fait l'objet d'un examen.

Au cours du mois de janvier le bureau d'Hamilton de la Commission de l'assurance-chômage a été saisi de 7,162 réclamations et, du 1<sup>er</sup> février au 7 février, de 1,102 autres réclamations. Sur le nombre global de 8,264 réclamations présentées depuis le 1<sup>er</sup> de l'an, j'ai appris que, le 7 février, il n'y avait de prestations à verser qu'à l'égard de 141 et sur ces 141, il y en avait 121 à l'égard desquelles un seul versement était échu, 8 à l'égard desquelles deux versements étaient échus et 12 à l'égard desquelles plus de deux versements étaient arrivés à échéance. Sur le groupe des 121 réclamations, dont il vient d'être question, à l'égard desquelles un seul versement était échu, il y en avait 54 qui étaient des cas de différends ouvriers. Sur les huit réclamations à l'égard desquelles deux versements étaient échus il y a également un cas de différend ouvrier et quatre cas où le requérant n'a pas soumis son livret d'assurance-chômage. Sur les 12 réclamations à l'égard desquelles plus de deux versements étaient arrivés à échéance, il y a quatre cas où le livret d'assurance-chômage n'a pas été présenté.

**Mme Fairclough:** Ai-je bien entendu le ministre dire que sur 8,000 demandes, 141 seulement avaient été jugées admissibles?

**L'hon. M. Gregg:** Non, monsieur l'Orateur. Si mon honorable amie veut bien se reporter au hansard, elle verra qu'au bureau d'Hamilton, on comptait à la fin de janvier 7,162 demandes et 1,102 autres dans la première semaine de février et que toutes ont été réglées, sauf les 141 que j'ai exposées en détail.

#### DÉCLARATION SUR LE RETARD SIGNALÉ DANS L'ÉMISSION DES CHÈQUES

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. Milton F. Gregg (ministre du Travail):** Le mercredi 6 février, l'honorable député de Restigouche-Madawaska a demandé si je savais que des milliers de chômeurs avaient attendu jusqu'à six semaines leurs prestations d'assurance-chômage? J'ai dit alors que j'examinerais la question. J'ai présumé que l'honorable député parlait surtout de la région atlantique, même s'il ne l'avait pas précisé.

La Commission d'assurance-chômage m'informe qu'en janvier 1951, 541 demandes avaient été présentées dans la région atlantique. Le 7 février, il y avait 108 demandes à l'égard desquelles trois prestations heddodaires ou plus étaient encore à venir. Dans la plupart de ces cas, les requérants n'avaient pas déposé leur livret d'assurance-chômage ou bien encore il s'agissait de chômeurs qui attendaient leurs certificats pour service dans les forces armées et de demandes litigieuses à renvoyer au bureau régional ou au bureau-chef pour décision. Je suis convaincu que tout retard inusité a été le fait de circonstances sur lesquelles la Commission ne peut rien.

#### DÉCLARATION SUR LES PRÉTENDUES INÉGALITÉS DANS LES PRESTATIONS VERSÉES AUX CHEMINOTS

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. Milton F. Gregg (ministre du Travail):** Le jeudi 7 février, le représentant de Peterborough a attiré mon attention sur une lettre publiée dans les journaux et portant sur l'inégalité des prestations versées aux cheminots mis à pied au cours de la grève qui s'est produite récemment. Ces écarts entre les prestations versées à des employés ayant les mêmes taux de salaire sont attribuables à deux facteurs: le taux de prestation autorisé et les gains réalisés pendant les deux semaines de chômage.

La différence entre les taux de prestation autorisés provient de ce que deux personnes qui ont le même taux de salaire ne gagnent pas nécessairement la même chose; et comme